

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

19 MARS 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 19 MARS 2014, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de St-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h et adoption de l'ordre du jour.

03-14-116

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet débute son allocution en rappelant que le conseil des maires a adopté à l'unanimité son règlement sur la période de questions en respectant toutes les étapes du processus et dans un esprit de bonne foi, permettant de meilleurs échanges entre les citoyens et les élus, dans le respect et le bon ordre.

Le préfet dénonce le traitement réservé à ce sujet par les médias et en appellent à ces derniers de prendre le temps de lire le règlement avant de crier au scandale. Le préfet rappelle également que les élus sont soumis à de nombreux règlements, code d'éthique et de déontologie. Qu'ils font leur travail au meilleur de leurs connaissances et qu'il est regrettable que lorsque les élus adoptent des règlements pour faire respecter les règles de base du savoir-vivre, ils soient dénoncés alors qu'il semble n'y avoir aucun code de conduite possible à faire respecter aux citoyens.

Le préfet s'inquiète de l'impact de toute cette affaire pour la relève municipale, et termine en rappelant tous les efforts déployés par la MRC, au cours des dernières années, afin d'informer et de consulter la population. De plus, il mentionne les outils mis à la disposition de la population, par la MRC, pour rendre disponibles toutes les informations et documents émanant de la MRC.

En terminant, le préfet se réjouit de la dynamique actuelle autour du conseil des maires, et du niveau de transparence de celui-ci.

03-14-117

Rencontre avec M^{me} Karen Lachapelle de la SDT.

M^{me} Karen Lachapelle, présidente de la SDT et M. Guy Trépanier, directeur général de la SDT assistent à la rencontre.

M^{me} Lachapelle présente les quatre priorités d'actions 2013-2014 choisies parmi le plan d'action 2012-2016 de la SDT (SADC – CLD), à savoir :

- ↪ Organisation et tenue du Forum économique 2014;
- ↪ Mise en place d'une nouvelle approche intégrée de services à la clientèle;
- ↪ Sensibiliser les entrepreneurs et la relève des enjeux liés aux transferts et/ou à l'acquisition d'entreprises;
- ↪ Organiser le concours régional en entrepreneuriat.

M^{me} Lachapelle et M. Trépanier rappellent le succès du Forum économique ayant eu lieu les 21 et 22 février 2014 où plus de 212 convives auront pris part au souper-conférence avec M. François Lambert. De même, environ 170 personnes auront participé aux diverses activités du samedi, dont le « matchmaking » et le « speed dating », favorisant les échanges entre les entrepreneurs de l'Abitibi, du Nord-Est ontarien et du Témiscamingue.

Par ailleurs, M^{me} Lachapelle tient à mentionner que le budget dédié à l'organisation de cet événement peut s'avérer très élevé, mais comme ce fût une 1^{re} édition, le volet communications s'avérait un incontournable pour bien faire connaître l'événement. La logistique a également été un volet important au niveau budgétaire.

La tenue du prochain Forum économique devrait avoir lieu en 2016; entretemps, des activités « *post forum* » seront organisées sur les trois territoires afin de favoriser le réseautage entre entreprises.

Au cours des prochains mois, la SDT veut développer une collaboration avec les journaux locaux dans les municipalités afin de mieux faire connaître les services de la SDT. D'ailleurs, M. Trépanier rappelle que le bulletin mensuel « Directement de la SDT » s'avère un excellent véhicule pour faire connaître les dossiers traités, les services offerts, les formations, activités à venir ou encore, faire connaître une entreprise témiscamiennne.

Finalement, M^{me} Lachapelle rappelle que plusieurs documents (rapports, plan d'action, politiques) sont disponibles sur leur site Web pour consultation et invite les élus à consulter ceux-ci et de ne pas hésiter à les contacter pour toute question et/ou commentaire.

03-14-118

Contribution financière 2014 versée au CLD (article 4.8 de l'Entente de gestion 2012-2014 entre le MDEIE et la MRCT).

Considérant l'Entente de gestion 2012-2014 entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la MRC pour le financement des activités du Centre local de développement (CLD);

Considérant les dispositions de l'article 3.1 par lesquelles la MRC doit s'engager à contribuer au financement du CLD afin de bénéficier d'une contribution gouvernementale maximale de 497 700 \$;

Considérant l'article 4.8 de l'Entente de gestion où la MRC s'engage à transmettre au ministre, copie de la résolution qui précise la quote-part qu'elle entend verser au CLD pendant l'année en cours;

Considérant par l'adoption de la résolution n^o 160-01-2014, le conseil de la MRCT a approuvé le budget 2014 du CLD;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC s'est engagée à verser au CLD une quote-part minimale de 153 347 \$ pour l'exercice financier 2014;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre conformément aux dispositions de l'article 4.8 de l'entente intervenue entre les parties.

Présentation du Plan de gestion concertée du lac Kipawa par M. Ambroise Lycke et M. Thibaut Petry.

03-14-119

M. Ambroise Lycke, directeur général de l'OBVT et M. Thibaut Petry, chargé de projet à l'OBVT assistent à la rencontre.

Mise en situation

Le 28 novembre 2012, le conseil des maires de la MRC adoptait une résolution acceptant la participation de la MRC de Témiscamingue au plan de développement du lac Kipawa. Cette acceptation fait suite au fait que le lac Kipawa est un plan d'eau de 300 km² où se vivent plusieurs enjeux : nombre important de pourvoies, marnage annuel de 3 à 8 pieds, pression de pêche élevée, population de touladis en reconstruction, qualité de l'eau, projets algonquins, parc Opémican, bateaux-maisons, camping, paysages, squatters, etc. Le lac Kipawa est un lac à caractère faunique depuis 20 ans.

De plus, le ministère des Ressources naturelles (MRN) est propriétaire de presque tous les terrains riverains du lac et un moratoire sur les pourvoies s'applique depuis 1980; un moratoire sur la villégiature privée s'applique aussi depuis 1993. Les façons de faire du MRN prévoient que ces moratoires ne peuvent pas être levés avant la mise en place d'un plan de développement du lac Kipawa.

Rappelons que le plan de développement du lac Kipawa est la mise en place d'un comité des utilisateurs et des municipalités qui doivent se concerter sur leur vision de développement pour le lac Kipawa. Des tentatives pour démarrer cette démarche ont eu lieu en 1993, en 2002 et en 2007, mais sans résultat.

La Conférence régionale des élus a fait, de ce projet, une priorité de son Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et y a consacré 75 000 \$. La contribution de la MRC est de 25 000 \$ (TNO Les Lacs-du-Témiscamingue). L'Organisme de bassin versant a été engagé comme « chargé de projet » pour cette démarche.

Suite à une rencontre publique d'information qui s'est tenu le 18 avril 2013, le comité de concertation a été mis en place et une décision fut prise afin de parler dorénavant du Plan de gestion concertée du lac Kipawa, plutôt que du plan de développement du lac Kipawa, puisqu'on ne pouvait spéculer sur les grands enjeux qui découleraient de ce plan et surtout pas sur la pertinence ou non de faire du développement. Après quatre grandes rencontres de concertation et plusieurs rencontres du comité pilotage, le Plan de gestion concertée du lac Kipawa est prêt à être déposé au conseil des maires.

Au total, 284 préoccupations, 130 arguments contre le développement, 74 suggestions en faveur de différents types de développement, mais aussi des problématiques à régler ont été proposés au cours du processus.

Des thématiques aussi variées que l'habitation permanente et saisonnière, la pêche et les populations de poissons, la plaisance et l'utilisation du lac ou les activités commerciales et industrielles ont été réfléchies. Elles sont rattachées à différentes propositions d'actions, notamment :

- Implantation de stations de lavage de bateaux;
- Mise sur pied d'un comité de gestion permanent pour le lac;
- Maintien temporaire du moratoire;

- Application de la réglementation pour les occupations sans droits;
- Étude de faisabilité pour l'implantation d'une aire faunique communautaire pour la gestion de la pêche;
- Mise en place d'une stratégie de mise en conformité des fosses septiques et de la bande riveraine pour tous les bâtiments autour du lac (villégiature privée et commerciale);
- Etc.

La mise en œuvre de ces actions reste cependant conditionnelle au financement qu'elles nécessitent.

Prochaines étapes :

- Rencontre publique d'informations, le lundi 24 mars à 18 h 30 à Témiscaming;
- Mise en place d'un comité interne à la MRC, principalement composé des municipalités riveraines du lac Kipawa, afin de convenir des suites à donner à ce plan.

03-14-120

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2014.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Donald Alarie
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

03-14-121

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Des questions en lien avec le règlement concernant la période de questions et le Plan de gestion concertée du lac Kipawa furent posées.

03-14-122

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 5 mars 2014.

Les membres du conseil prennent acte des commentaires de M. Bernard Flébus quant au rôle du comité administratif; M. Flébus rappelle que tout dossier de nature politique doit être traité au conseil des maires.

03-14-123

Autorisation pour signature de l'Entente du Pacte rural 2014-2019.

Mise en situation

Le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Cette politique a pour pivot le Pacte rural, entente conclue entre le gouvernement du Québec et chaque MRC. Pour le Témiscamingue, le ministre a identifié la MRC de Témiscamingue comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique.

Faits saillants

Durée de l'entente : Le Pacte rural a une durée de cinq ans. Il prend effet le 1^{er} avril 2014 et se termine le 31 mars 2019. Il sera vraisemblablement reconduit pour un autre cinq ans, suite aux conclusions de l'évaluation de mi-parcours prévue à la Politique.

Montant disponible : L'enveloppe de base du Pacte rural demeure la même pour la prochaine année financière, c'est-à-dire un montant annuel de 327 250 \$. Les versements prévus pour les années 2015-2016 et 2016-2017 seront précisés avant le 30 septembre 2014.

Pour ce qui est de l'embauche d'agents de développement ruraux, le ministre poursuit sa contribution en versant 50 % du salaire pour l'embauche de trois agents de développement. Pour la MRC de Témiscamingue, ces agents de développement sont Guillaume Beaulieu, Véronic Beaulé et Yves Grafteaux (en remplacement de Monia Jacques).

De plus, le ministre rendra disponible à la MRC un montant pour l'embauche d'un agent additionnel si on retrouve sur notre territoire de MRC cinq communautés à revitaliser ou plus selon l'indice de vitalité économique qui sera publié.

Pactes plus : Également, la MRC aura droit aux « Pactes plus », qui visent à soutenir des initiatives nécessitant une réflexion et un investissement à plus long terme et qui est plus substantiel. L'enveloppe disponible pour les « Pactes plus » est de 750 000 \$. La MRC devra développer des projets, en concertation avec des organismes du milieu, afin de déterminer des initiatives jugées prioritaires et nécessaires par le plus grand nombre possible de partenaires.

Prochaines étapes

La MRC souhaite la mise en œuvre du Pacte rural le plus tôt possible. Par contre, avant de pouvoir bénéficier des montants prévus dans son enveloppe, elle doit fournir au ministre le rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014, le plan d'action pour l'année 2014-2015, ainsi que les étapes prévues et l'échéancier menant à l'adoption d'un plan de travail 2014-2019.

Ces obligations et étapes font en sorte que la MRCT prévoit, si tout se déroule comme prévu, faire un appel de projet à la fin avril ou début mai, pour une approbation par le conseil des maires de juin.

Considérant l'importance du Pacte rural pour la MRC de Témiscamingue;

Considérant les impacts positifs du Pacte rural 2007-2014 sur notre territoire;

Considérant les obligations et engagements de la MRC et du ministre, tels qu'énoncés dans le Pacte rural 2014-2019.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que le préfet, M. Arnaud Warolin et la directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, soient autorisés à signer cette entente, au nom de la MRC de Témiscamingue;

- ❖ De demander au ministre de financer en totalité l'agent de développement rural additionnel si le territoire rural de la MRC compte cinq communautés à revitaliser ou plus selon l'indice de vitalité économique à être publié, sans recourir à l'enveloppe du Pacte rural dédiée à la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que tout comme l'Entente du Pacte rural 2014-2019, l'enveloppe disponible pour les « Pactes plus » de 750 000 \$ soit ramenée sur une période de cinq ans et qu'au renouvellement du Pacte rural 2019-2024, un second « Pactes Plus » soit disponible avec son financement à la même hauteur.

03-14-124

Finales régionales de Jeux du Québec – Renouvellement de l'entente et identification de la ville hôte.

Considérant l'entente intervenue à la Table des préfets, soit de modifier le calendrier pour la tenue des Jeux du Québec, entre la MRC d'Abitibi-Ouest et la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accueille la Finale régionale centralisée (hiver) des Jeux du Québec de l'Abitibi-Témiscamingue en 2017;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue prévoit, aux prochains budgets (2015-2016-2017), un montant pour soutenir financièrement les municipalités qui accueilleront les jeux.

Les maires demandent un temps de réflexion avant de s'engager pour désigner la ville hôte de la 34^e édition des Jeux d'hiver.

03-14-125

Représentation à Loisir et Sport – Désignation d'un nouveau représentant.

Considérant le désistement de M. Simon Gélinas à titre de représentant à Loisir et Sport de l'Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Michel Duval, maire de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, à titre de représentant de la MRCT auprès de l'organisme à l'Unité de loisir et sports de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2014.

03-14-126

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Gestion des matières résiduelles – Octroi du contrat – Soumissions pour le transport des matières recyclables vers Gatineau (projet n° 03-2014).

03-14-127

Considérant l'appel d'offres public n° 03-2014, autorisé par le conseil des maires le 26 février 2014, résolution n° 02-14-072, concernant le transport des matières recyclables vers le centre de tri de Gatineau (Tricentris);

Considérant que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour le transport des matières recyclables de son Écocentre, situé à St-Édouard-de-Fabre, vers le centre de tri de Gatineau (Tricentris);

Considérant l'ouverture des soumissions qui s'est effectuée le 18 mars 2014 à 15 h au bureau de la MRC de Témiscamingue;

Considérant les soumissions reçues et jugées conformes au devis de soumission (cahier des charges) du 27 février 2014 :

Soumissionnaire	Conformité	Prix unitaire	Total (taxes incluses)
André Hayes (Papineauville)	Conforme	3 000 \$	255 244,50 \$
Pascal Labranche (Témiscaming)	Conforme	1 795 \$	152 721,29 \$
René Plante (Fabre)	Non conforme	1 660 \$	141 235,29 \$
Marc Lacroix (Mansfield)	Conforme	1 150 \$	97 843,73 \$

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à l'entreprise Marc Lacroix de Mansfield, étant le plus bas soumissionnaire, le contrat pour le transport des matières recyclables vers Gatineau au montant de 97 843,73 \$ (taxes incluses);
- ❖ Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin;
- ❖ Que le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Marc Lacroix et la MRC de Témiscamingue.

L'entente est d'une durée d'un an, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

03-14-128

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour signature des ententes avec les communautés autochtones.

Considérant que les matières résiduelles (déchets domestiques et matières recyclables) des communautés autochtones (Eagle Village, Timiskaming First Nation et Winneway) sont acheminées au Centre de transfert de la MRC, situé à l'Écocentre de St-Édouard-de-Fabre, afin d'être redirigées vers des sites de disposition et de tri conformes;

Considérant qu'il y a lieu de signer des ententes d'échanges de services entre les communautés autochtones et la MRC de Témiscamingue afin de fixer les modalités et les engagements de part et d'autre des parties prenantes;

Considérant que cette entente prévoit, entre autres, les frais de disposition des diverses matières à payer à la MRC selon la méthode de facturation en vigueur, de la qualité des matières recyclables et de l'acheminement des matières résiduelles aux sites conformes par catégorie de matières;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la signature des ententes relatives aux échanges de services avec les communautés autochtones du Témiscamingue, soit Eagle Village, Timiskaming First Nation et Winneway et/ou de tout ministère représentant l'une ou l'autre de ses communautés;
- ❖ Que le préfet ainsi que la directrice générale – secrétaire-trésorière soient par les présentes autorisés à signer ces ententes, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

La présente résolution fait partie intégrante des ententes relatives aux échanges de services avec les diverses communautés autochtones.

L'entente est d'une durée de cinq ans à partir de la signature de celle-ci.

03-14-129

Gestion des matières résiduelles – Adhésion à Tricentris (Gatineau).

Considérant l'intérêt de la MRC de Témiscamingue de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets, dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables;

Considérant que Tricentris, centre de tri a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

Considérant que Tricentris, centre de tri, gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

Considérant que la MRC peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

Considérant que la MRC peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

Considérant que la MRC peut signer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à l'article 938, deuxième alinéa, du Code municipal du Québec, et que Tricentris en est un;

Considérant que sur le conseil d'administration de Tricentris peut demander le versement d'une somme de 19 562,95 \$, à partir de la date d'entrée en vigueur de l'entente, et ce, pour toute la durée de l'entente, s'il advenait un manque à gagner de « Tricentris » découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire;

Considérant le besoin de déléguer un représentant élu de la MRC de Témiscamingue au sein de Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve l'entente à intervenir avec Tricentris, centre de tri;
- ❖ Que le préfet ainsi que la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la MRC Témiscamingue;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue désigne M^{me} Katy Pellerin à titre de représentante de la MRC et s'il y a lieu, à titre de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.
- ❖ D'autoriser le versement des montants suivants, tel que stipulé dans l'entente :
 - ⇒ 12 588,11 \$ correspondant au membership annuel;
 - ⇒ 70 757,39 \$ pour les frais d'adhésion à Tricentris.

L'entente avec Tricentris prendra fin le 13 avril 2017.

03-14-130

Sécurité incendie – Système de communications radios en sécurité incendie.

Lors de sa séance du 15 janvier 2014, une présentation fût faite aux élus sur le projet de communication radios en sécurité incendie, permettant l'amélioration des communications entre les services incendies et le CAUAT via un lien direct.

Ce projet, alors autorisé le 21 mai 2008, par la résolution n° 05-08-208, où le conseil des maires autorisait l'achat, de Radio-Com JBM, de trois répéteurs au coût de 31 000 \$, plus 3 105 \$ / année de frais d'entretien dans le cadre du projet de répartition radio uniforme dans les véhicules d'intervention en sécurité incendie.

Le conseil des maires a décidé de surseoir à la décision, par résolution (n° 01-14-026) demandant que des vérifications soient faites, notamment au niveau du délai entre l'adoption de la résolution en mai 2008 et la réalisation du projet.

Considérant l'autorisation du conseil des maires pour la réalisation de ce projet en date du 21 mai 2008;

Considérant que dans la résolution n° 05-08-208, il n'y aucune date de livraison inscrite et exigée par les élus;

Considérant qu'après vérification, les autres alternatives s'avèrent plus coûteuses que le projet actuellement en cours;

Considérant l'engagement écrit de Radio-Com JBM à finaliser le réseau et sa mise en opération pour juin 2014;

Considérant la volonté exprimée par le conseil des maires pour la réalisation du projet;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les dépenses, sur présentation de factures par Radio-Com JBM, pour la réalisation de ce projet;
- ❖ Que Radio-Com JBM devra s'engager à réaliser la construction du réseau, tout en s'assurant que les infrastructures et équipements installés répondent aux besoins de communications des services incendie et du CAUAT d'ici le 15 septembre 2014;
- ❖ Que la mise en service intégrale du réseau de communications doit être effectuée au plus tard le 15 septembre 2014 sous peine d'une pénalité de 100 \$ par jour de calendrier de retard;
- ❖ Qu'à la mise en service du réseau, la MRCT retient un montant équivalent à 15 % du prix du contrat à titre de garantie de qualité de service, jusqu'à six mois suivant la finalisation du projet. Cette retenue de 15 % est payable lorsque l'ensemble des services incendie aura signifié à la MRC que le système répond aux besoins. Pendant ce délai, la MRCT ne verse aucun intérêt.

03-14-131

Sécurité incendie – Projet C-504 – Appui de la MRC de Témiscamingue.

Mise en situation

La députée de l'Abitibi-Témiscamingue à la Chambre des Communes, M^{me} Christine Moore, a introduit un projet de loi visant à protéger les pompiers volontaires contre des mesures discriminatoires de la part de leur employeur sous juridiction fédérale lorsqu'ils doivent intervenir en cas d'urgence.

Ce projet de loi, C-504, a été rejeté par le gouvernement conservateur et par l'opposition libérale. Pour la députée de l'Abitibi-Témiscamingue, cette mesure faciliterait le recrutement de pompiers volontaires pour les communautés rurales.

Considérant les besoins des municipalités au niveau du recrutement de pompiers volontaires;

Considérant l'importance d'avoir des pompiers volontaires formés et en nombre suffisant lors d'interventions en cas d'urgence;

Considérant que les appels d'urgence peuvent se faire à tout moment;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité incendie;

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Éric Dubuque
et résolu unanimement

- ❖ D'encourager la députée de l'Abitibi-Témiscamingue à la Chambre des Communes, M^{me} Christine Moore, à poursuivre ses efforts afin de protéger les pompiers volontaires, contre des mesures discriminatoires de leurs employeurs de juridiction fédérale, en cas d'appel d'urgence;
- ❖ De demander au gouvernement conservateur et à l'opposition libérale, d'appuyer le projet de loi C-504.

Sécurité incendie – Rapport annuel du schéma de couverture de risques – Support des municipalités.

03-14-132

Mise en situation

À chaque année, la MRC de Témiscamingue doit compléter un rapport annuel concernant la mise en application de son schéma de couverture de risques. Ce travail incombe au préventionniste et coordonnateur de la MRC de Témiscamingue. Afin de compléter son travail, le préventionniste requiert l'assistance des municipalités et des chefs pompiers afin de broser un tableau complet lui permettant de remettre un rapport exact au ministère de la Sécurité publique.

Ce travail demande temps et précision et la tâche s'en trouve alourdie lorsque les municipalités tardent à transmettre les informations au préventionniste.

Considérant que pour compléter le rapport annuel sur la mise en application du schéma de couverture de risques, la MRC a besoin de la collaboration des municipalités;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité incendie;

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ De demander aux municipalités de fournir les informations requises par le préventionniste afin qu'il soit en mesure de compléter le rapport annuel sur la mise en application du schéma de couverture de risques, tel que demandé par le ministère de la Sécurité publique;
- ❖ De fournir un droit d'accès au préventionniste au site de déclaration en ligne du ministère de la Sécurité publique, afin qu'il puisse recueillir directement les informations pour compléter le rapport annuel.

03-14-133

Sécurité incendie – Démarche entreprise par les municipalités du secteur centre.

Les municipalités du secteur centre ont eu une première rencontre afin d'analyser les besoins de chacun et voir quelle entente pourrait en découler pour favoriser une meilleure desserte en sécurité incendie. La démarche se poursuit.

À ce propos, les élus sont informés que le Colloque sur la sécurité incendie aura lieu le 10 mai 2014 à Fugèreville.

03-14-134

Mission Suède – Rapport de M. Bernard Flébus.

M. Bernard Flébus, représentant de la MRC de Témiscamingue lors de la Mission en Suède ayant eu lieu du 5 au 13 février 2014, fait rapport au conseil.

Cette mission exploratoire avait pour objectif de permettre à des agrotransformateurs d'aller constater l'expertise des entreprises et les méthodes utilisées par les producteurs suédois pour la mise en valeur des petits fruits et/ou des produits forestiers non ligneux.

M. Flébus mentionne qu'en Suède et en Scandinavie, les promoteurs vendent leur nordicité. Les fruits sont mis en valeur par une approche totalement différente. Exemple, les bleuets, reconnus pour ses propriétés « antioxydants », sont catégorisés selon leur qualité, les meilleurs iront vers les produits nutraceutiques où ils seront transformés pour leur vertu médicinale. Aussi, la fermentation lente des fruits est omniprésente, ce procédé permettant de conserver les propriétés propres du fruit, qui se dénote par une explosion de saveur lors de la dégustation.

Dans ces pays, les cueilleurs peuvent aller partout, tant sur les terres publiques que privées, permettant ainsi aux entreprises de transformer de très gros volumes.

Le Nordic Food Lab, organisme autonome qui travaille sur une base non lucrative, explore de nouvelles façons de faire pour mettre en valeur les produits régionaux et toutes leurs recherches sont « open source », c'est-à-dire que les données sont ouvertes à tous gratuitement. M. Flébus mentionne que ce concept vaut la peine d'être exploré avec Origine Nord-Ouest et le Centre agroalimentaire de l'UQAT afin d'accroître la mise en valeur des produits régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue et voir au développement des PFNL.

Sans équivoque, des liens sont à faire avec le Plan de développement de la zone agricole. À titre d'exemple, M. Flébus mentionne que la mise en place d'une coopérative de congélation multifonctionnelle permettrait de commercialiser, en partie, certains produits régionaux, en surplus de production ou comme actuellement, destinés à la perte.

Pour conclure, M. Flébus souhaite réaliser une à deux actions concrètes suite à cette mission. Un rapport plus complet sera déposé auprès de la MRC au cours des prochaines semaines.

03-14-135

Avis de motion pour modification aux règlements de lotissement et de zonage du TNO.

Monsieur Luc Lalonde, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de lotissement n° 044-07-1991 (territoire non organisé) adopté le 17 juillet 1991 sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Ce projet de règlement précisera certaines définitions. Tout ceci dans le but d'être conforme au schéma d'aménagement révisé, entré en vigueur le 15 octobre 2012.

03-14-136

Avis de motion pour modification aux règlements de lotissement et de zonage du TNO.

Monsieur Éric Dubuque, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage n° 043-07-1991 (territoire non organisé) adopté le 17 juillet 1991 sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Ce projet de règlement :

- Modifiera la distance entre un parc à résidus miniers et une résidence (pour passer de 100 mètres à 1 kilomètre);
- Abrogera les articles relatifs aux piscines qui sont désormais dans un règlement provincial;
- Précisera certaines définitions.

03-14-137

Projet de modification du règlement sur les installations septiques (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées).

Le ministère de l'Environnement a déposé un projet pour modifier le *Règlement sur les installations septiques*. Le projet de modification est en consultation jusqu'au 12 avril 2014. Le premier règlement du ministère de l'Environnement a été adopté en 1981. Il oblige les nouveaux chalets et les nouvelles maisons non reliés au réseau d'égout municipal d'avoir une installation septique. Les municipalités locales sont responsables de son application. Depuis 2005, l'application du règlement est partagée entre les municipalités locales et les consultants qui produisent une étude de sol et les plans des nouvelles installations septiques. Le permis de construction est conditionnel à l'étude et aux plans du consultant.

La modification actuellement en consultation prévoir deux changements importants :

- 1) Lors de travaux d'installations septiques, le consultant (en plus de faire le test de sol et les plans) devra donner à la municipalité un avis de conformité après la fin des travaux.
- 2) Les installations septiques qui datent d'avant 1981, qui se trouvent à moins de 120 mètres (400 pieds) d'un lac et à moins de 30 centimètres (1 pied) du roc ou de la nappe phréatique, auront deux ans pour être refaites (remises aux normes).

03-14-138

27^e colloque de Les Arts et la Ville – Du 4 au 6 juin 2014 à Alma.

Le 27^e colloque de Les Arts et la Ville se tiendra à Alma du 4 au 6 juin 2014. Sous le thème « *La vitalité culturelle : l'affaire de tous!* », ce 27^e colloque annuel portera donc sur l'importance de la collaboration dans l'élaboration de stratégies d'intégration et de développement des arts et de la culture sur le plan local.

03-14-139

Inscription de la MRC à l'Infrastructure à clés publiques gouvernementales et au Registre du domaine de l'État.

Considérant la mise en œuvre de la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier début le 1^{er} avril 2014;

Considérant que le conseil des maires doit définir qui sera nommé responsable pour requérir, officiellement, du service Infoclés du ministère de la Justice (MJQ), les clés et certificats nécessaires, au chiffrement et à la signature électronique, dans le cadre de l'enregistrement des droits au Registre du domaine de l'État;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser et de nommer M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, responsable de la MRC de Témiscamingue, pour requérir, officiellement, du service Infoclés du ministère de la Justice, les clés et certificats;
- ❖ De nommer M. Daniel Dufault, représentant de l'émetteur dans le cadre des relations de la MRC avec le Registre.

03-14-140

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des questions en lien avec la gestion des matières résiduelles, le centre de tri, la période de questions et Rogers Communication ont été posées.

03-14-141

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 16 avril 2014

Il est 22 h 15.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.